

# La vidéo choc d'un cycliste fauché puis frappé

Un cycliste a filmé le moment où le chauffeur d'un camion l'a renversé et frappé à Semussac (17). Une association médiatise l'affaire pour que la législation et les mentalités évoluent

Philippe Ménard  
p.menard@sudouest.fr

La scène a été captée le 11 janvier 2022 à Semussac, près de Royan (17). Sentant une menace, un cycliste déclenche sa caméra frontale. La vidéo fait froid le dos. Il roule sur une petite route de campagne quand il est délibérément heurté par le chauffeur d'un camion-benne. Il se relève, mais le conducteur et son passager surgissent en criant. « Qu'est-ce que tu as à me faire signe, toi ? » « Vous vous rendez compte à quelle vitesse... », tente de glisser la victime, sans avoir le temps de finir sa phrase. « Qu'est-ce que tu viens me péter les couilles ? Je vais te mettre une branlée. » Les deux hommes enchaînent les coups, la caméra stoppe, cassée.

L'association Mon vélo est une vie a choisi de médiatiser l'affaire. « J'ai créé l'association en 2017 parce que j'avais perdu des amis sur la



Une capture d'écran de la vidéo où l'on voit clairement le camion-benne se rabattre sur le cycliste, qui chute lourdement. MON VÉLO EST UNE VIE

le président, Teodoro Bartucio, par ailleurs directeur sportif du Paris Cyclisme Olympique.

## Traumatisme

La vidéo, transmise par la victime, a été postée sur la page Facebook de l'association début février. L'affaire a pris une ampleur nationale avec un article dans « Le Parisien », hier. Un reportage a été tourné par « Envoyé spécial ». Le cycliste y témoigne anonymement, mais souhaite désormais rester dans l'ombre. Nez cassé, nombreux hématomes, doigt fracturé, il reste traumatisé par cet épisode. Avant la collision, il indique avoir croisé le camion, en lui faisant signe de freiner. En-

tendus par les gendarmes, le conducteur, un entrepreneur de 51 ans, et son fils de 17 ans, y auraient vu un doigt d'honneur. Une simple comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité était d'abord envisagée. En se penchant sur le dossier, le procureur de Saintes, Benjamin Alla, l'a requalifié en « violences volontaires avec ITT supérieure à 8 jours (en l'occurrence 30 jours) en réunion avec arme par destination ».

## « Peines incohérentes »

Devant le tribunal correctionnel de Saintes, le 23 juin, le cycliste sera assisté de M<sup>e</sup> Michel Benezra, qui préside la commission juridique de Mon vélo est une vie. « On

oriente gratuitement les cyclistes qui en ont besoin. On prend aussi bénévolement certains dossiers qui sont médiatisés. »

L'objectif avoué est de faire évoluer la législation, tout en militant pour « le partage de la route ». « Prenons le cas le plus grave, quand le cycliste meurt. Si l'automobiliste l'a percuté sans faire exprès, il encourt dix ans de prison pour homicide involontaire, et vingt ans de réclusion si c'est volontaire. Mais les peines complémentaires, qui sont le plus souvent appliquées, ne sont pas cohérentes. Dans le premier cas, le permis peut être annulé dix ans, et seulement cinq ans si le geste est volontaire. »

« Il y a une montée des intolérances. De plus en plus de cyclistes ont peur d'aller sur la route »

route. On est là pour une prise de conscience des usagers de la route, des politiques et la justice. Il y a une montée des intolérances. De plus en plus de cyclistes ont peur d'aller sur la route. Ils mettent une GoPro pour filmer, sinon, c'est parole contre parole. Ce scénario, avec cette victime, on veut que ça serve de leçon », commente